

Déposé au Greffe
le 22 NOV. 2011
sous le N° 3112573
RCS N° 11 B 2717Fabrice BRANGEON
Jean-Philippe CHAUVIERE
Benoit LEGENDREExperts-comptables
Commissaires aux comptes

FIDEA

APDG INVESTISSEMENTS**Rapport du commissaire désigné en application de l'article L.228-39 du Code de commerce dans le cadre d'une émission d'obligations proposée à l'assemblée du 30 novembre 2011**

Aux Associés,

En exécution de la mission prévue par l'article L.228-39 du Code de commerce qui nous a été confiée par ordonnance de Monsieur Le Président du Tribunal de Commerce de Nantes, en date du 21 novembre 2011, nous avons établi le présent rapport sur la vérification de l'actif et du passif de votre société, tels qu'ils résultent de l'état et de ses notes annexes joints ci-après.

Cette mission s'inscrit dans le cadre de l'émission d'obligations qui vous est proposée :

- Emission de 160 000 (cent soixante mille) obligations de 1 € (un euro) chacune, convertibles en actions de la société APDG INVESTISSEMENTS, représentant un emprunt obligataire convertible de 160 000 € (cent soixante mille euros).

L'état de l'actif et du passif de la société au 10 novembre 2011 a été établi par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre vérification, d'exprimer une conclusion au regard de la détermination de cet actif et de ce passif conformément aux règles et principes comptables français.

Nous avons effectué notre vérification selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier si l'actif et le passif de la société, tels qu'ils figurent dans l'état établi, sont déterminés conformément aux règles et principes comptables français et font l'objet, dans les notes annexes qui accompagnent cet état, d'une information appropriée compte tenu du contexte dans lequel l'émission d'obligations est proposée à l'assemblée. Une telle vérification s'analyse comme le contrôle des éléments constitutifs du patrimoine de la société, notamment au regard des assertions habituellement retenues pour l'établissement des comptes. Elle consiste également à apprécier l'incidence éventuelle, sur l'actif et le passif, des événements survenus entre la date à laquelle a été établi l'état correspondant et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur l'actif et le passif de la société, déterminés conformément aux règles et principes comptables français.

A Vertou, le 21 novembre 2011

BDO NANTES
Représentée par Benoît LEGENDRE
Commissaire aux comptes

APDG INVESTISSEMENTS

Société par actions simplifiée au capital social de 530 000 €

Parc d'activité du Moulin Neuf - 1 rue Mickael Faraday

44800 Saint-Herblain

R.C.S. NANTES 537 844 243

Bilan arrêté au 10 novembre 2011 (en euros)

Actif		Passif	
Titres de participations	529 200	Capital social	530 000
Trésorerie	800		
Total actif	530 000	Total passif	530 000

